

## DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Pouvoirs : 00

### BUREAU DELIBERATIF SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019 A 08H15

**Délibération BT2019/10/14-05 – Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des travaux d'assainissement avenue du Maréchal Joffre à Neuilly-Plaisance**

**Rapporteur : Claude CAPILLON, Président**

**DATE DE CONVOCATION** : 8 octobre 2019

**PRÉSIDENCE** de Claude CAPILLON, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

**LIEU DE RÉUNION** : Salle du 8<sup>ème</sup> étage - Hôtel de Ville de Rosny-sous-Bois - 20, rue Claude Pernès - 93110 Rosny-sous-Bois.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. CAPILLON Claude, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, SCHLEGEL Eric, TORO Ludovic.

**ABSENTS/POUVOIRS** : Mmes et MM. BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Pierre-Yves MARTIN.

**LE BUREAU,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil de territoire CT2019/05/28-02 en date du 28 mai 2019, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention,

**VU** les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie accordées pour la réalisation de travaux visant à diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement,

Accusé de réception en préfecture  
093-200058790-20191014-BT2019-10-14-05-  
DE  
Date de télétransmission : 18/10/2019  
Date de réception préfecture : 18/10/2019

**CONSIDERANT** que l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement avenue du Maréchal Joffre à Neuilly-Plaisance portée par l'Etablissement Public Territorial répond aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ces travaux étant réalisés sous charte qualité,

**CONSIDERANT** que l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue du Maréchal Joffre à Neuilly-Plaisance est prévue au programme de travaux de l'année 2019,

**CONSIDÉRANT** que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 445 745 € HT soit 534 894 € TTC,

**CONSIDERANT** que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue	%
Fonds propres : EPT GPGE	267 447 € HT	60%
Agence de l'Eau Seine Normandie :	178 298 € HT	40%
TOTAL	445 745€ HT	100%

**Après en avoir délibéré,**

- **A l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

**AUTORISE** le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention maximum de 178 298 € pour le financement de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue du Maréchal Joffre à Neuilly-Plaisance soit 40% du coût prévisionnel du projet. Ces travaux respecteront la charte qualité.

**AUTORISE** le Président à remplir toutes les formalités y afférentes.

*Ainsi fait et délibéré en séance, le 14/10/2019.*

Affiché - Notifié le **18 OCT. 2019**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Président,

**Claude CAPILLON**

Accusé de réception en préfecture  
093-200058790-20191014-BT2019-10-14-05-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2019  
Date de réception préfecture : 18/10/2019